

R E P O N S E D E

Monsieur Jean-Pierre LELEU

Maire

DIFFUSION

- PRESIDENT
- SECRETARIAT
- PRESIDENT 1^{ERE} SECTION
- 2^{EME} SECTION
- 3^{EME} SECTION
- 4^{EME} SECTION

Pom
all.

VILLE DE GRASSE

République Française

- MINISTERE PUBLIC
- SECRETAIRE GENERALE
- DOCUMENTATION
- GREFFE
- TOUS MAGISTRATS
- TOUS ASSISTANTS
- Autres

Monsieur Bertrand SCHWERER
Président
CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
DE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
17, rue de Pomègues
13295 - MARSEILLE CEDEX 08 -

Chambre Régionale des Comptes
Provence - Alpes - Côtes d'Azur

GRASSE, le 4 novembre 2005 **9 NOV. 2005**

N° 2851

Courrier Arrivée

leur n° 7037 1998

Direction Générale des Services Municipaux

Tél. 04.97.05.51.20
Fax .04.97.05.51.21
Réf. : JPL/DG/FP
562 - 2005
DGS 03

Affaire suivie par : D. GAUCHERAND

Monsieur le Président,

Par courrier reçu en Mairie le 6 octobre 2005, vous m'avez communiqué le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives à l'examen de la gestion de la commune de Grasse pour la période 1999 à 2003.

Je souhaite y apporter les remarques suivantes.

⇒ **Evolution et formation de l'épargne communale**

La commune améliore en effet son autofinancement puisque son autofinancement net devient positif au titre des exercices 2003 et 2004 si on fait abstraction des emprunts remboursés par anticipation.

⇒ **La dette**

La commune vise en effet à maintenir son endettement stable en cohérence avec l'évolution de son autofinancement.

⇒ **Les principaux postes de recettes et dépenses**

En ce qui concerne la fiscalité, la commune a engagé un travail précis de recensement de ses bases fiscales afin notamment de ne pas accentuer la pression fiscale.

En matière de dépenses, un travail de centralisation et de rationalisation de la commande publique est engagé.

Pour ce qui concerne les charges de personnel, on constate en effet leur stabilité. Cependant celles-ci représentent à Grasse en 2003 48,8 % des charges de fonctionnement contre 54,6 % pour les communes de la même strate géographique.

⇒ **La gestion du parc autos**

Concernant l'existence d'un pool : comme la Chambre le note en préambule, la Ville de Grasse est marquée par une topographie particulière (étendue de son territoire, dénivelé). De ce fait, l'implantation des services municipaux est éclatée et on compte neuf mairies annexes. L'attribution des véhicules aux services est donc principalement conditionnée par un objectif de proximité et donc de gain de temps. Néanmoins, un pool est constitué au service autos. Il se compose de 15 véhicules (6 minibus, 2 utilitaires, 7 berlines). Ceux-ci sont utilisés quotidiennement par les services municipaux.

L'actuelle édification d'un nouveau centre technique municipal vise notamment à regrouper le plus grand nombre des services techniques municipaux, la gestion en pool de la flotte automobile sera donc favorisée par la mise en œuvre de ce nouvel équipement dans un futur proche (achèvement 2007).

Concernant la mise à disposition de véhicules aux agents municipaux, je confirme à la Chambre qu'il s'agit exclusivement de véhicules « de service ». Ces affectations de véhicules font l'objet d'arrêtés individuels de mise à disposition récapitulant précisément les conditions d'utilisation pour des raisons de service. Il est vrai que certaines mises à disposition prévoient l'utilisation du véhicule pour les trajets « domicile – travail », là encore pour des gestion de gain de temps et d'efficacité, et en fonction d'astreintes effectuées à tour de rôle par les cadres.

L'évolution des dépenses de fonctionnement du poste « véhicule » s'explique par l'augmentation de leur nombre : 165 en 2000 et 203 en 2003, qui résulte d'un accroissement des services rendus, par exemple création en 2001 du service jeunesse (fortement consommateur).

⇒ **L'informatique**

La Municipalité partage le constat formulé par la Chambre quant à l'hétérogénéité de l'informatisation des services municipaux sur la période considérée. Cette réflexion a conduit à la création d'une direction des systèmes d'information regroupant l'ensemble des métiers de l'informatique ainsi qu'un renforcement des effectifs avec le recrutement supplémentaire d'un technicien supérieur en 2003 et d'un ingénieur en 2004.

Le coût de la maintenance est révélateur d'un vieillissement du parc. Aujourd'hui, la commune s'est engagée dans un programme quinquennal de renouvellement de son matériel selon une stratégie globale d'optimisation de ses moyens. Celle-ci repose notamment sur :

- la mise en réseau de l'ensemble des sites publics municipaux,
- le déploiement d'un intranet municipal.

⇒ **La téléphonie**

En la matière, la commune a lancé en 2005 un nouvel appel d'offres et les nouveaux contrats devraient générer une diminution des tarifs (coût à la seconde, baisse de l'unité). La nouvelle facturation mise en place devrait permettre par ailleurs un suivi analytique des dépenses.

⇒ **Le stock de créances restant à recenser**

Si la commune procède à des admissions en non-valeur, à la demande de Monsieur le Trésorier et après discussion avec celui-ci, cette procédure n'est en rien systématique et concerne uniquement des créances effectivement irrécupérables notamment du fait de l'insolvabilité ou de la disparition des débiteurs concernés.

⇒ **Les investissements**

La commune confirme la progression de son volume d'investissement pour se rapprocher notamment au titre des exercices 2004 et 2005 du niveau de communes comparables.

⇒ **La passation des marchés publics**

La commune a anticipé les remarques de la Chambre relative à la centralisation et à la globalisation des appels d'offres. C'est le cas notamment pour le nouveau marché de fournitures de bureau approuvé en 2005.

La nomenclature des produits fait elle-même l'objet d'une mise en cohérence avec la réalité des besoins communaux.

La Chambre a bien noté toutefois la qualité de l'évaluation des besoins concernant les fournitures pour travaux sachant que ces prestations concernent la majeure partie des fournitures municipales.

Les informations relatives aux marchés publics sont régulièrement transmises au Conseil Municipal notamment depuis l'avènement du code 2004.

⇒ **La gestion des ressources humaines**

Le nombre élevé de contractuels remplaçants résulte de l'organisation actuellement en vigueur qui veut que chaque « agent de service » des écoles absent soit systématiquement et immédiatement remplacé. La commune réfléchit actuellement en la matière à une procédure plus économe des deniers publics.

Pour ce qui concerne l'absentéisme élevé qui est effectivement une difficulté, la commune a souscrit une assurance relative aux seules absences pour « accident du travail ». La prime annuelle est calculée en fonction de la masse salariale. Celle-ci a été récemment renégociée à la baisse passant de 2 % à 1,7 %.

⇒ **La gestion des actifs**

La commune travaille aujourd'hui en lien avec la Trésorerie municipale à l'actualisation et à la valorisation de son patrimoine.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.



Le Maire,

Jean Pierre LELEUX
Vice Président du Conseil Général des A.M.
Président de la Communauté d'Agglomération
Pôle Azur Provence